

Date : Le 26 janvier 2006
Numéro de la demande : 1-Q-513984-103-SI
Numéro de référence : Q06-01323-8
Endroit : Québec

Personnes visées

Cessionnaire : 9072-7892 QUEBEC INC.
Pro-Co Beauce
797, rue Marcoux
Sainte-Marie
(Québec)
G6E 3E8

Cédant(e) : TRANSPORT RICHARD GAULIN INC.
1006, rue des Trembles
Tourville
(Québec)
G0R 4M0

Description de la demande :

TRANSFERT D'UNE INSCRIPTION AU REGISTRE DU CAMIONNAGE EN VRAC

Numéro d'inscription au Registre : **3-Q-511770**

Numéro de région d'exploitation : **03**

Nombre de camion(s) inscrit(s) au service de courtage : **2**

CONSIDÉRANT la *Loi sur les transports* et les règlements qui en découlent notamment le *Règlement sur le courtage en services de camionnage en vrac* et le *Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec*.

VU que les personnes visées ont satisfait aux conditions prescrites par la loi et les règlements.

POUR CES RAISONS, la Commission :

ACCUEILLE la demande.

TRANSFÈRE en faveur de **9072-7892 QUEBEC INC.**, l'inscription au Registre du camionnage en vrac décrite ci-haut sous le nouveau numéro d'inscription **1-Q-513984**.

AVISE le cessionnaire que, pour maintenir son inscription au registre, il devra s'abonner dans les trente (30) jours de la présente décision au service de courtage d'un titulaire de permis de courtage dans la zone ou, le cas échéant, dans le territoire prévu par règlement où il a son principal établissement et fournir à la Commission copie de son contrat d'abonnement. À défaut, son inscription pourra être radiée.

Personne désignée